

MAIRIE

17770 AUMAGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 24 du code de l'administration communale)

Le Conseil Municipal de la commune d'AUMAGNE se réunira, en session ordinaire le :

VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 19 H 00

ORDRE DU JOUR

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DES COMMUNES D'AUJAC & AUTHON-EBEON
- DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE
- SUBVENTION VOIRIE
- ENERGIES RENOUVELABLES
- QUESTIONS DIVERSES.

Fait à AUMAGNE, le 19 Avril 2024

Le Maire,
René ESCLOUPIER

le 1^{er} Adjoint
Alain BILLAUD

